



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 avril 2023 à 19 h
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Benoit Pelland, Directeur, Services administratifs en arrondissements
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse commence en annonçant le resurfaçage de la rue Notre-Dame et la réfection de trottoirs dans l'arrondissement.

Elle termine en faisant un retour sur les jeux de Montréal.

CA23 30 04 0081

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 avril 2023 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA23 30 04 0082

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 mars 2023 à 19 h.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTION ET COMMENTAIRE DU PUBLIC

- Deux questions sur le projet structurant de l'Est;
- Question sur la corvée de nettoyage des berges;
- Question sur le mur de son le long de la voie de service de l'autoroute 40;
- Deux questions sur le projet trottoir du boulevard Gouin;
- Question sur le projet de revitalisation du Vieux-PAT;
- Question sur le stationnement sur rue pour personnes à mobilité réduite;
- Question sur les bacs à déchets;
- Question concernant le PP-141.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Marie-Claude Baril annonce le règlement sur les locations à court terme. Elle enchaîne sur la reconduction du programme de produits d'hygiène durable. Elle termine sur la réouverture des jardinothèques pour la saison estivale 2023.

Madame la conseillère Virginie Journeau commence par une suggestion d'audio autochtone et d'un livre suite à la journée nationale des langues autochtones. Elle fait un retour sur le règlement municipal sur l'utilisation de plastique à usage unique. Elle annonce aussi la compétition de rap MC Challenge qui aura lieu à la Maison de la Culture de PAT.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà salue les employé(e)s et fait un rappel sur le ménage du printemps et espère que certains travaux (colmatage de rues) auront lieu sur certaines rues de l'arrondissement dont entre autres la rue Rita-Levi-Montalcini et la réfection du boulevard Rodolphe-Forget. Il salue les citoyens s'étant déplacés pour le REM de l'Est et surtout pour sa portion de Rivière-des-Prairies. Il termine en souhaitant de Joyeuses Pâques.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine rappelle la date limite pour le retrait des abris temporaires et le retour des interdictions de stationnement. Elle mentionne aussi la campagne de recrutement des sauveteurs. Elle termine en renchérissant sur l'importance de dénoncer toute situation de discrimination à la Ville.

Madame la conseillère Daphney Colin fait l'annonce de la réfection du Parc Médéric-Archambault et fait un retour sur la commission sur la sécurité publique sur les engagements contre le profilage/racisme. Elle termine en soulignant l'importance de dénoncer toute situation de discrimination à la Ville.

Madame la conseillère Lisa Christensen souligne le début du ménage du printemps et fait un retour sur salon de l'emploi qui a eu lieu à la bibliothèque de Rivière-des-Prairies.

DÉPÔT DES DOCUMENTS

Une pétition a été déposée par monsieur Daniel Fillion en lien avec sa demande sur un mur antibruit côté sud de l'autoroute 40 entre le boulevard Henri-Bourassa et la bretelle d'accès à l'autoroute 40 est, et approximativement la 44e avenue.

Une pétition a été déposée par monsieur Giovanni Rapanà en lien avec une vente d'une bande de terrain profondeur de vingt pieds riverains à la propriété du 11695, 6^e Avenue.

CA23 30 04 0083

OCTROYER - CONSTRUCTION LAROTEK INC. - CONTRAT - TRAVAUX - RÉFECTIONS MINEURES - TROTTOIRS - BORDURES - DIVERSES RUES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING23-01 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Larotek inc., un contrat pour des travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 888 888,88 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING23-01 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 1 951 511,84 \$, taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 65,05 % par l'arrondissement et 34,95 % par la Ville centre;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Construction Larotek inc.

ADOPTÉ

20.01 1234281012

CA23 30 04 0084

OCTROYER - PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC. - CONTRAT - TRAVAUX - RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ - TRONÇONS - NOTRE-DAME EST - LIMITE OUEST - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING23-03 (6 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pavages Métropolitain inc., un contrat pour des travaux de rapiéçage mécanisé sur des tronçons de la rue Notre-Dame est, entre la limite Ouest de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et le Boulevard Saint-Jean-Baptiste, au prix de sa soumission, soit au montant de 246 000 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING23-03 (6 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 302 580 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville centre;

De procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise Pavages Métropolitain inc.

ADOPTÉ

20.02 1234281015

CA23 30 04 0085

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - L.S.M. SON & LUMIÈRE INC. - RENOUVELLEMENT - ÉQUIPEMENT - SONORISATION - MAISON DE LA CULTURE DE POINTE-AUX TREMBLES - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO CSLDS22-13 (4 OFFRES DE SERVICES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat gré à gré à la firme L.S.M. Son & Lumière Inc., pour le renouvellement de l'équipement de sonorisation pour la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles et la maison de la culture de Rivière-des-Prairies. Contrat de gré à gré numéro CSLDS22-13 (4 offres de services);

D'autoriser une dépense de 52 656,85 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1233704002

CA23 30 04 0086

OCTROYER - NADEAU BLONDIN LORTIE ARCHITECTES INC. - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - CONCEPTION - RÉALISATION - TRAVAUX - RÉFECTION - TOITURE - MAISON PIERRE-CHARTRAND - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO IMM.SP23-01 (1 SOUMISSIONNAIRE)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer au seul soumissionnaire, soit à la firme Nadeau Blondin Lortie architectes inc., un contrat pour des services professionnels, pour la conception et la réalisation de travaux de réfection de toiture à la Maison Pierre-Chartrand, immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle, situé au 8000, boul. Gouin Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 51 738,75 \$, taxes incluses. Appel d'offres sur invitation numéro IMM.SP23-01 (1 soumissionnaire);

D'autoriser une dépense de 68 295,15 \$ taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.04 1238274002

CA23 30 04 0087

OCTROYER - SUBVENTION - GRATUITÉ DE PRÊT - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - ORGANISATION - ÉVÉNEMENT - "UNE POSE POUR LE ROSE" - SALLE DES COUVENTINES - MAISON DU CITOYEN - 23 AVRIL 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer une subvention, sous la forme de gratuité de prêt de local, à la Société canadienne du cancer du sein, pour l'organisation de l'événement "Une pose pour le rose" qui aura lieu à la salle des Couventines de la Maison du citoyen, le 23 avril 2023.

ADOPTÉ

20.05 1232971004

CA23 30 04 0088

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - MARCHÉS PUBLICS DE POINTE-AUX-TREMBLES - RÉALISATION - OFFRE - MARCHÉ PUBLIC - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2023 - ÉDICTER - ORDONNANCES - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 45 000 \$ aux Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre d'un Marché public dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2023;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance numéro OCA23-(M-2)-001 jointe à la présente, permettant l'établissement d'un Marché public dans le quartier de Pointe-aux-Trembles sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro OCA23-(RCA22-30105)-002 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA23-(P-1)-002 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé (article 315), l'ordonnance numéro OCA23-(RCA09-Z01)-002 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'autoriser le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques ou son représentant, à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

20.06 1231227001

CA23 30 04 0089

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - GESTION - PROGRAMME - SUBVENTIONS - ANNÉE 2023 - APPROUVER - CONVENTION - VIREMENT DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 8 000 \$, à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la gestion du Programme de subventions à l'achat de produits hygiéniques durables pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre l'arrondissement et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'autoriser le virement de crédit;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.07 1234281008

CA23 30 04 0090

OCTROYER - TROIS - CONTRIBUTION FINANCIÈRES - NON RÉCURRENTES - INITIATIVE 1,2,3, GO! RDP - LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT - POINTE-AUX-FÊTES - APPROUVER - CONVENTIONS - VIREMENT DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer trois contributions financières, non récurrentes, totalisant la somme de 6 000 \$ aux organismes ci-après désignés dans le cadre de l'organisation de la Fête de la famille et de la Fête nationale pour l'année 2023:

ORGANISMES	PÉRIODE	MONTANT
Initiative 1,2,3 Go! RDP	01-01-2023 au 31-12-2023	2 000 \$
Loisirs communautaires Le Relais du Bout,	01-01-2023 au 31-12-2023	2 000 \$
Pointe-aux-Fêtes	01-01-2023 au 31-12-2023	2 000 \$

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.08 1232971002

CA23 30 04 0091

OCTROYER - SIX - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - RÉALISATION - INITIATIVES PROPOSÉES - APPEL À PROJETS - AGRICULTURE URBAINE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - 15 AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2023 - ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC - CPE PICASSO - INSTALLATION L'AZUR - ÉCOLE SPÉCIALISÉE SECONDAIRE LA PASSERELLE - FOYER DE GROUPE J-OCTAVE ROUSSIN - HABITATIONS MAINBOURG - COLLECTIF SUPER BOAT PEOPLE - APPROUVER - CONVENTIONS

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer six contributions financières totalisant la somme de 33 002,24 \$ aux organismes ci-après désignées, pour permettre la réalisation des initiatives proposées dans le cadre de l'appel à projets en agriculture urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la période du 15 avril au 31 décembre 2023 :

ORGANISMES	MONTANT
École primaire Félix-Leclerc	8 557 \$
CPE Picasso - Installation l'Azur	3 069,95 \$
École secondaire La Passerelle	7 555,29 \$
Foyer de groupe J-Octave Roussin	1 820 \$
Habitations Mainbourg	8 000 \$
Collectif Super Boat People	4 000 \$

D'approuver les six projets de conventions entre l'arrondissement et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.09 1234281014

CA23 30 04 0092

ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER - DEUX - ORGANISMES - AVRIL 2023 À JUIN 2023 - ÉQUIPE RDP - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME SOUTIEN - CRÉATION - CONSOLIDATION - ESPACE JEUNESSE MONTRÉALAIS - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - APPROUVER - DEUX - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 65 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du programme de soutien à la création d'espace jeunesse montréalais du Ministère de la sécurité publique :

ORGANISMES	PÉRIODE	MONTANT
Équipe RDP	04-04-2023 au 30-06-2023	35 000 \$
Société Ressource Loisirs de Pointe-aux-Trembles	04-04-2023 au 30-06-2023	30 000 \$

D'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

D'autoriser le virement de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.10 1237740001

CA23 30 04 0093

ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER - SOCIÉTÉ RESSOURCE LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - 1ER AVRIL 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2024 - RÉALISATION - ACTIVITÉS - PROJETS - FÊTES - 350E DE POINTE-AUX-TREMBLES - APPROUVER - CONVENTION - AUTORISER - AFFECTATION - SURPLUS LIBRES

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour la réalisation des Fêtes du 350e anniversaire de Pointe-aux-Trembles, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2024;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'autoriser l'affectation de surplus libres;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.11 1238394002

CA23 30 04 0094

APPROUVER - CONVENTION - PRÊT - MARCHÉ PUBLIC DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROJET - LA BUVETTE DU QUAÏ - PARC DU FORT DE POINTE-AUX-TREMBLES - 6 MOIS - ÉDICTER - ORDONNANCES

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour des fins du projet de La Buvette du kiosque dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, pour la période du 27 mai au 16 septembre 2023;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro OCA23-(RCA22-30105)-003 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA23-(P-1)-003 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro OCA23-(RCA09-Z01)-003 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

ADOPTÉ

20.12 1231227002

CA23 30 04 0095

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - EN MATIÈRE - RESSOURCES HUMAINES - PÉRIODE - FÉVRIER 2023 - EN MATIÈRE - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE - 28 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2023 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ACTIVITÉS - PÉRIODE - FÉVRIER 2023 - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE - EFFECTUÉES - FÉVRIER 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de février 2023 et en matière de ressources financières pour la période du 28 janvier au 24 février 2023.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de février 2023 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de février 2023.

ADOPTÉ

30.01 1232468002

CA23 30 04 0096

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE RÉGULIÈRE - 10 FÉVRIER 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De prendre acte du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance régulière du 10 février 2023.

ADOPTÉ

30.02

CA23 30 04 0097

OCTROYER - TROIS - COMMANDITES - CLUB DE PATINAGE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - ALTERNATIVE CENTRE DE JOUR EN SANTÉ MENTALE - CERCLE DE L'AMITIÉ ST-ENFANT-JÉSUS PAT - ORGANISATION - ACTIVITÉS

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'accorder une commandite aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 300 \$ au Club de patinage de Rivière-des-Prairies, pour la revue sur glace 2023.
- 500 \$ à L'Alternative centre de jour en santé mentale, pour le 25e anniversaire de l'organisme.
- 300 \$ au Cercle de l'amitié St-Enfant-Jésus PAT, pour une soirée dansante le 29 avril 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.03 1233997002

CA23 30 04 0098

OFFRIR - CONSEIL MUNICIPAL - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ., C. C-11.4) - RÉALISATION - TRAVAUX - REMPLACEMENT - ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB - TERRAINS PRIVÉS - PRENDRE EN CHARGE - RÉALISATION - TRAVAUX - CORRECTION - RACCORDEMENTS D'ÉGOUT INVERSÉS - TRONÇONS DE RUE - VISÉS - PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE - PLANAGE-REVÊTEMENT (PCPR LOCAL 2023) - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du règlement 20-030 et de prendre en charge la réalisation des travaux de correction de raccordements d'égout inversés sur des tronçons de rue visés par le programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR local 2023), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1234281017

CA23 30 04 0099

ADHÉRER - PROGRAMME - SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES - MISE EN PLACE - CYCLOVIA - CONFIRMER - PARTICIPATION - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME - ANNÉE 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adhérer au Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovía » 2023 et confirmer la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à ce programme pour l'année 2023.

ADOPTÉ

30.05 1232971003

CA23 30 04 0100

ADOPTION - RÈGLEMENT RCA23-30113

VU les articles 105 et 142 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

VU l'article 2 du Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du

14 mars 2023 et l'adoption d'un projet de règlement à cette même séance;

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA23-30113 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

ADOPTÉ

40.01 1234281011

CA23 30 04 0101

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-051

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 7 février 2023, ainsi que la tenue d'une l'assemblée publique de consultation tenue le 20 février 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de règlement le 14 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-051 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne principalement des dispositions relatives à l'agriculture urbaine et à l'ajout de la section 13.22 ».

ADOPTÉ

40.02 1236425001

CA23 30 04 0102

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-147

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande des dérogations au Règlement de zonage en vigueur afin de réaliser un projet de construction de deux bâtiments résidentiels;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 7 février 2023, ainsi que la tenue de l'assemblée de consultation publique en date du 20 février 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution le 14 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions contenues dans cette résolution sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-147 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'usage H.4 « habitation multifamiliale » (maximum de 6 logements) et l'aménagement d'une aire de stationnement dérogeant à un article du Règlement de zonage sur le lot projeté 6 523 487, ainsi qu'à encadrer l'aménagement de terrain pour les lots projetés 6 523 486 et 6 523 487 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003192196 - District de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.03 1225270006

CA23 30 04 0103

DÉROGATION MINEURE - 1375, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 10 mars 2023,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 101.3 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement au recul exigé pour une construction hors toit pour un bâtiment résidentiel situé au 1375, boul. Saint-Jean-Baptiste, sur le lot numéro 1 093 159, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles, afin de :

- Permettre un recul de 1,65 mètres entre la façade donnant sur Saint-Jean-Baptiste et la construction hors toit et d'un recul à 0 mètre face à la 12e Avenue plutôt qu'un recul de 4 mètres (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 101.3).

Le tout, tel que présenté sur les plans préparés par monsieur Serge Falardeau, architecte, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 8 mars 2023, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003248847.

ADOPTÉ

40.04 1230394002

CA23 30 04 0104

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-006 - VISANT - ABROGER - ORDONNANCE NUMÉRO OCA20-(C-4.1)-010 - METTRE EN VIGUEUR - ARTICLE 31 - PARAGRAPHE 1

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-006, visant à abroger l'ordonnance numéro OCA20-(C-4.1)-010 et à remettre en vigueur l'application de l'article 31, paragraphe 1, du " Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ".

ADOPTÉ

40.05 1234281016

CA23 30 04 0105

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-052

Madame Marie-Claude Baril conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA09-Z01-052 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'encadrement des activités liées à de l'hébergement touristique ».

40.06 1236425002

CA23 30 04 0106

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-052

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-052 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'encadrement des activités liées à de l'hébergement touristique ».

QUE ce premier projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 25 avril 2023, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.07 1236425002

CA23 30 04 0107

AUTORISER - MODIFICATION - STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIVISION DE L'HORTICULTURE ET DES PARCS DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AJOUTANT - 6,6 PERSONNES PAR ANNÉE - AUTORISER - DÉPENSE - AUTORISER - AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION - APPROUVER - VIREMENTS DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'autoriser une modification de la structure organisationnelle de la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en ajoutant 6,6 personnes par année;

D'autoriser une dépense de 496 146,50 \$, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'autoriser l'affectation des surplus;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

50.01 1231163001

CA23 30 04 0108

DÉSIGNER - MEMBRES - COMITÉ - TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MANDAT - DEUX ANS - DÉBUTANT - 4 AVRIL 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De désigner les membres du comité de la transition écologique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un mandat de deux ans débutant le 4 avril 2023 :

Madame Virginie Journeau, membre du conseil de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de présidente;

Madame Sophie Tremblay, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, membres du comité de transition écologique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

Madame Valérie Plouffe, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, membres du comité de transition écologique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

Un représentant de l'organisme Éco Pointe-aux-Prairies, à titre d'organisation œuvrant en environnement sur le territoire de l'arrondissement;

Un représentant de l'organisme Comité ZIP Jacques Cartier, à titre d'organisation œuvrant en environnement sur le territoire de l'arrondissement;

Un représentant de l'organisme PME Est de l'île, à titre d'organisation œuvrant dans le milieu économique sur le territoire de l'arrondissement;

Un représentant de la CSSPI, à titre d'organisation œuvrant dans le réseau scolaire sur le territoire de l'arrondissement.

ADOPTÉ

51.01 1234281013

CA23 30 04 0109

DÉPÔT - DÉCLARATION - INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - MISE À JOUR - DAPHNEY COLIN

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour de la conseillère d'arrondissement madame Daphney Colin, à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1233997003

CA23 30 04 0110

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 17,

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2023

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement